Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

# COMMISSION SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

## Mairie de Passy (Salle du conseil municipal)

**Relevé de conclusions du 22 octobre 2020**

**En présence de :**

| | |
|---|---|
| Raphaël CASTERA, | Président de la Commission, Vice-Président CCPMB en charge de l'Environnement et la Santé, Maire de Passy, |
| Luc BOTTOLIER –LEMALLAZ, | Elu de Cordon, |
| Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, | Elue de Demi-Quartier, |
| Christophe BOUGAULT-GROSSET, | Elu de Megève, |
| Pierrette MORAND, | Elue de Megève, |
| Annette BORDON, | Elue de Passy, |
| Christèle REBET, | Elue de Passy, |
| Philippe APPLAGNAT-TARTET, | Elu de Saint-Gervais-les-Bains, |
| Valérie PETIT, | Elue de Sallanches, |
| Sidney CONTRI, | Elu de Sallanches, |
| Jérôme LEPAN, | Elu de Sallanches, |
| Josée SERRASSET-KEMPP, | Elue de Sallanches, |
| Christian CHALLAMEL, | Elu de Domancy, |
| Nadège ROGOSINKI, | Elue de Sallanches, |
| Françoise PONCET, | Elue de Sallanches, |
| Laurence BRONDEX, | Elue de Combloux |
| Daniel IZOARD, | DGS CCPMB, |
| Laurie CERIOLI, | Responsable Pôle « Mobilité, Habitat, Economie » CCPMB, |
| Aurore LEROY, | Responsable Pôle « Développement Territorial » CCPMB, |
| Lilly MARTIN, | Conseillère Energie Habitat CCPMB, |
| Martine BAZIN, | Chargée de mission Habitat & Social / Culture CCPMB, |
| Jérémy PAYEN, | Chargé de mission « Environnement » CCPMB, |
| Garance VERDIERE, | Chargée de mission « Environnement », CCPMB. |

Etaient absentes excusées :

| | |
|---|---|
| Catherine DUBUC VENET, | Elue Les Contamines-Montjoie, |
| Adeline HENNICHE, | Elue de Cordon, |
| Solange COOKE, | Elue de Praz-sur-Arly, |
| Françoise JACQUIER, | Elue de Combloux, |
| Sabine BERTHELOT, | Elue de Combloux. |

Après avoir accueilli les membres, faute de pouvoir faire circuler la feuille de présence, Raphaël CASTERA procède à un appel, présente les excusées et ouvre la séance.

## 1 Présentation des membres de la commission

Chacun des participants est invité à se présenter.

## 2. Présentation des services et missions dédiées

Raphaël CASTERA présente le Powerpoint projeté (joint à ce relevé de conclusions).

**Environnement :**
Voir le PPT joint

**Compétences**
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
SM3A : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents
SMBVA : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
FAE : Fonds Air Entreprises

**Actions eau / environnement**
Les rejets de certaines entreprises du PMB dans les cours d'eau sont parfois décelés.
Ces contrôles ne sont pas systématiques. Ils se font soit à l'initiative des communes, soit des organismes d'Etat (DREAL, …) soit des entreprises directement.

Le Programme Arve Pure permet aux entreprises de bénéficier de subventions pour financer les investissements contribuant à réduire leurs rejets de micropolluants dans le milieu naturel. Ce programme finance également au maximum 1 ETP technique par territoire.

SIABS : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches
Le SIABS fait de la sensibilisation auprès de ses redevables (habitants de Demi-Quartier, Combloux, Cordon, Domancy et Sallanches). Il effectue également les contrôles de raccordements.

SISE : Syndicat Intercommunal pour la Station d'Epuration
Le SISE fait également de la sensibilisation auprès de ses redevables (habitants de Passy, Saint-Gervais-les-Bains et Les Contamines-Montjoie). A noter que des ces deux dernières communes n'ont pas intégré le dispositif Arve Pure.

Si aujourd'hui la compétence eau potable et assainissement est communale, en 2026 elle devra être transférée aux EPCI.

Fort de l'expérience vécue avec l'enlèvement des Ordures Ménagères, ce transfert de compétence doit être préparé et anticipé.

**Plans structurants**
FAB : Fonds Air Bois
ZFE : Zone à Faible Emission
FAG : Fonds Air Gaz

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique
Ces actions (audits énergétiques, plan d'actions, …) sont financées par des « CEE ».
Les communes disposent jusqu'à fin 2021 pour identifier les bâtiments et actions à conduire.

Dans la vallée de l'Arve (pour les communes concernées par le PPA) à partir du 1er janvier 2022, les cheminées ouvertes seront interdites d'usage. A l'échelle nationale, l'installation et le remplacement des chaudières fioul ne sera plus possible.

**Habitat :**
Voir le PPT joint

**Compétences**
**Programme Local de l'Habitat (PLH)**
Le PLH concerne tous les types de logement.
Une consultation est en cours pour retenir le prestataire qui nous accompagnera pour rédiger notre PLH 2 : définition des objectifs et des actions en conformité avec les obligations nationales. Le PLH 2 devra être approuvé au plus tard en avril 2022.

Une aire de grand passage fixe devra être créée sur la vallée de l'Arve. Actuellement « tournante », c'est-à-dire organisée sur des terrains différents chaque saison estivale, son ouverture mobilise beaucoup de moyens et d'énergie.
Créer une aire permanente simplifierait la gestion de cette obligation.

Avec la pandémie, cet hiver l'association Jules Ferry ne peut pas ouvrir l'hébergement d'urgence dans les locaux en sous-sol de l'école Jules Ferry à Sallanches.
Il est important que l'intercommunalité passe à l'action aux cotés de l'association.

**Services aux habitants**
CaseRénov de plus en plus connu est une des actions concrètes de l'intercommunalité appréciée de la population.

**Partenariat avec les communes**
Des moyens financiers intercommunaux propres sont mobilisés pour améliorer les conditions de logement des habitants.

**Social :**
Voir le PPT joint

**Compétences**
**Les Moussaillons à Sallanches**
Le partenariat avec cette halte-garderie devra être reconfirmé par une convention pour 2021 et les années suivantes.

## 3. Organisation à convenir

La présentation, pourtant très simplifiée qui vient d'être faite atteste que cette commission traite de nombreux sujets.

Il est proposé de travailler en groupes de travail :
- Eau / Environnement
- Climat Air Energie
- Habitat / Social

Et de prévoir une réunion en plénière une fois par trimestre afin de faire une synthèse des réflexions conduites en groupes de travail.

Désignation des membres et créneaux à privilégier pour les réunions :

| | |
|---|---|
| **Eau / Environnement :**<br><br>Sidney CONTRI<br>Christophe BOUGAULT-GROSSET<br>Christèle REBET<br>Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ,<br>Philippe APPLAGNAT-TARTET<br>Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET<br>Christian CHALLAMEL<br>➔ Réunion le Mercredi à 19h | **Climat Air Energie :**<br><br>Philippe APPLAGNAT-TARTET<br>Françoise PONCET (*)<br>Luc BOTTOLLIER<br>Valérie PETIT<br>Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET<br>Christèle REBET<br>Marie-Josée SERRASSET-KEMPP<br>➔ Réunion le Lundi à 19h |
| **Habitat / Social :**<br><br>Annette BORDON<br>Pierrette MORAND<br>Nadège ROGOSINKI (*)<br>Josée SERRASSET-KEMPP<br>Jérôme LEPAN<br>➔ Réunion le Lundi à 18h | |

(*) : Mesdames PONCET et ROGOSINKI, Conseillères municipales à Sallanches ont assisté à cette séance comme observatrices. Leur candidature ne peut être retenue. Seuls les délégués communautaires peuvent être membres de groupe de travail.

## 4. Questions diverses

Avant de lever la séance, différentes informations sont échangées :

- ✓ - A partir du 1er janvier 2021, le nouvel indice de communication sur la qualité de l'air prendra effet : abaissement des seuils de tolérance, ajout d'une catégorie, inclusion d'un nouveau polluant (PM 2.5). Alors que la situation tend à s'améliorer, l'indice communiqué risque d'être négatif.
  Nous travaillons sur une communication pour en informer les habitants.
  En effet, un indice perçu comme négatif pourrait décourager les habitants de poursuivre leurs efforts pourtant indispensables et accroître leur méfiance envers les politiques et scientifiques.
- ✓ La qualité de l'air est analysée mais les sols le sont-ils ?
  La culture sur des sols pollués contribue à diffuser la contamination.
  Aujourd'hui, seuls du lait, des œufs et des salades produits dans un périmètre autour de l'usine SGL Carbon (site classé ICPE) sont régulièrement contrôlés.
  Pourtant sur d'autres territoires comme l'Agglo Grand Lac (la Communauté de communes d'Aix les Bains) des carottages sont régulièrement pratiqués afin de surveiller la qualité des sols.
  Pour information, le label « production raisonnée » exige un contrôle des sols.

Les échanges prennent fin et la séance est levée à 19h30.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT BLANC

**Le Président de la Commission Santé Environnement,**
**Raphaël CASTERA.**

Pièce-jointe : le PowerPoint présenté en séance.

# SANTÉ ENVIRONNEMENT

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Jeudi 22 octobre 2020 - 18h00 – Mairie PASSY

# ORDRE du JOUR

**Présentation des membres de la commission**

- Tour de table

**Présentation des services et missions dédiées**

- Environnement (Daniel IZOARD)
- Habitat (Laurie CERIOLI)
- Social (Aurore LEROY)

**Organisation à convenir**

- Eau / Environnement
- Climat / Air / Energie
- Habitat / Social

**Questions diverses**



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

# Tour de table

Chacun des membres de la commission est invité à se présenter



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

# Environnement

**Compétences de la CCPMB** :

- Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), compétence transférée (SM3A et SMBVA)

- Protection et mise en valeur de l'environnement, dans le cadre de schémas départementaux + soutien aux actions de maitrise de l'énergie (PCAET, PPA)

Service composé de 3 agents :

- Référent particuliers/associations et GEMAPI (J. Payen)
- Référent collectivités et PCAET (C. Marx)
- Référent entreprises, FAE et Arve Pure (G. Verdière)

# Environnement

## Actions eau / environnement :

- Suivi **GEMAPI** (SM3A / SMBVA) : actions, budget, chantiers, instances
- Coordination dispositif **Arve Pure 2018-2022** :
  - Convention CCPMB/Mairie de Passy/SIABS pour aspect technique
  - Deuxième engagement dans ce dispositif
  - Objectif = réduction d'émission de micropolluants dans le milieu naturel : 7M€ budget Agence de l'Eau
- Etude transfert compétence eau et assainissement : obligation d'ici 2026

# Environnement

## Plans structurants :

Politique de la CCPMB affirmée dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019/2024

Plan climat suivi par la démarche de labellisation Cit'ergie

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve 2019-2023 (2ème version, 5 ComCom)

## Actions climat air énergie :

- Qualité de l'air : Air intérieur ERP, BB-Clean, Ambassad'R
- PPA2 : Suivi des actions (FAB, ZFE, FAG, …)
- Fonds Air Entreprises
- PCAET / Cit'ergie : Suivi des actions des autres services, suivi du plan d'actions
- ACTEE : Plan d'actions pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Réseau des référents techniques des communes
- Projet d'un Fonds Air Fioul

# Habitat

**Compétences de la CCPMB** :

- Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), suivi et soutien à la création ou réhabilitation de logements sociaux

- Suivi d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG) jusqu'à leur terme,

- Gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage.

**Les communes conservent leurs compétences (urbanisme, foncier, demande de logement social,… )**

CCPMB = Définition des orientations pour le territoire
Les communes = Leurs applications.

Service composé de 2 agents :

- Conseillère Energie / Habitat (L. Martin)
- Chargée de mission Habitat (80%) (M. Bazin)

# Habitat

Ambition de la CCPMB
=
**Programme Local de l'Habitat** (PLH) 2014/2020

Prorogation de 2 ans pour **élaborer 2ème PLH**

Actuellement, consultation pour retenir le prestataire pour l'élaborer (animation de réunions, apports juridiques et réglementaires)

Printemps 2022 : Approbation du PLH 2 par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

**PLH = un engagement signé avec l'Etat**
comprend : 1 diagnostic,1 stratégie à 10 ans, des actions à court et moyen terme.

1 PLH doit concerner :

- tous les domaines de l'habitat : neuf, ancien, foncier, propriétaire, locataire,
- tous les publics : jeunes, familles, personnes âgées, gens du voyage, personne exclues
- Tous les types d'habitat : individuel, collectif, temporaire.

Permet de bénéficier du soutien technique et financier de l'Etat (DDT 74)

# Services aux habitants

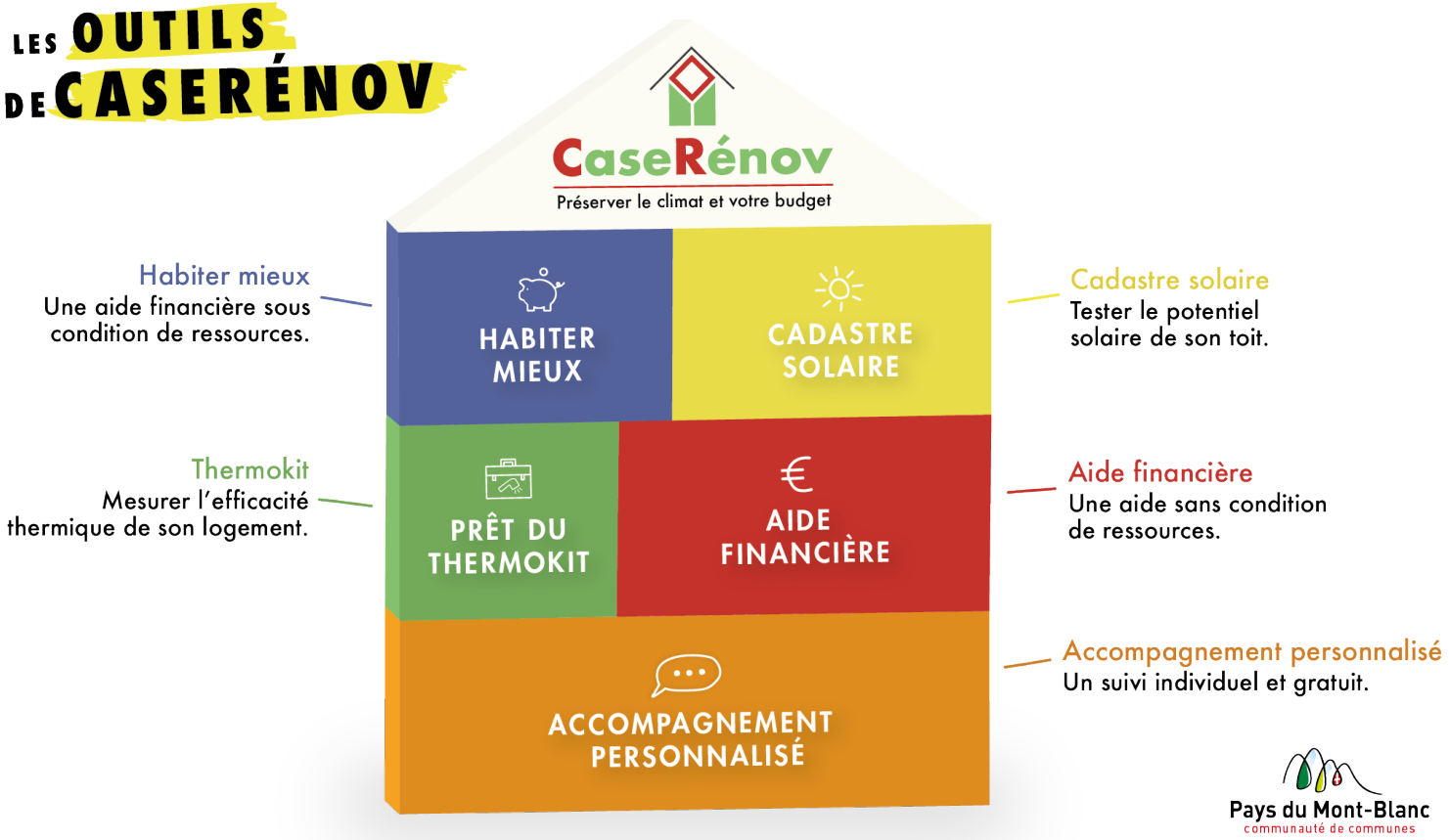


**Habiter Mieux** : 170 logements soutenus, 3 620 690 € TTC de travaux engagés, 1 870 138 € d'aide accordée (Etat, Département, CCPMB) dont 167 000 € de la CCPMB.

**CaseRénov** : 34 logements soutenus, 1 074 948 € TTC de travaux engagés, 202 028 € d'aide accordée (Etat, Département, CCPMB) dont 42 244 € de la CCPMB.

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

# Partenariat avec les communes

**<u>Aide financière accordée par la CCPMB aux communes</u>** pour soutenir la création de logement social (PLUS) et très social (PLAI),
40 €/m² de Surface Utile créée.

Depuis 2014 : 378 logements aidés (254 en PLUS et 124 en PLAI)
1 033 507 € versés ou réservés par la CCPMB (fonds propres).

**<u>Gestion de la demande de logement social</u>** : application du Système National d'Enregistrement (SNE) par les services communaux, harmonisation de l'instruction des dossiers et du parcours des demandeurs.

Suivi par le « CoTech SNE » réunissant les techniciens des communes en contact avec les demandeurs de logements (CCAS).

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

# SOCIAL

**Compétences de la CCPMB restreintes à** :

- Mise en œuvre d'une politique d'actions dans les domaines du handicap, de l'insertion.

- Petite enfance :
  - Gestion de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) « Les Moussaillons » par l'association Aller Plus Haut
  - Contractualisation avec tous les financeurs des actions à destination de la petite enfance, notamment la CAF pour la signature du volet enfance d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

**Les communes conservent leurs compétences (enfance, jeunesse, CCAS, … ).**

Service composé d'un agent (20%) : M. Bazin

La CAF souhaite une organisation à l'échelle des intercommunalités avec la Convention Territoriale Globale (CTG).

# Les Moussaillons, à Sallanches

Soutien « historique » du PMB à cet accueil en mixité de 5 enfants (âgés de quelques mois à 6 ans) porteurs de handicap installé à Sallanches.

Pour que l'association gestionnaire perçoive l'aide de la CAF aux investissements de mise aux normes, **la CCPMB a signé un CEJ.**

Aide versée par CCPMB : 70 000 €
Dont aide CAF : 50 000 €

-> Pour l'avenir, aide CCPMB à définir et à formaliser par une convention,

En décembre 2019, pour maintenir ses aides aux établissements de petite enfance, enfance et jeunesse, la CAF demande la **signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle de l'intercommunalité au 15 décembre 2020**.

Printemps, été 2020 : Mobilisation pour signature CTG et continuité du partenariat.

Suivi par le « CoTech CTG » réunissant un représentant par commune (responsables de service enfance, jeunesse, … ).

Aujourd'hui, chaque commune doit approuver la CTG par délibération avant le 15 novembre.

**Eau / Environnement**

**Climat / Air / Energie**

**Habitat / Social**

Pour chacune des thématiques ou actions, une organisation spécifique est en place ou envisagée qui tient compte :

- de l'historique du dossier,
- des attentes des partenaires,
- des compétences de la CCPMB.

Aujourd'hui, en début de mandat, l'organisation doit être discutée pour répondre à vos souhaits de travail.



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

# Désignation des membres de chaque groupe de travail

- Eau / Environnement
- Climat / Air / Energie
- Habitat / Social



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

**Eau / Environnement**

**Climat / Air / Energie**

**Habitat / Social**

Fréquence des réunions des groupes de travail :
- tous les mois
- variable selon les besoins

Disponibilité :
- en journée,
- pendant la pause méridienne : 13h/14h30
- en fin de journée : 17h/18h30
  18h/19h30

Information de la commission « Santé , Environnement » des réunions des groupes de travail.
Fréquence de la **commission « Santé Environnement »** en séance plénière (synthèse de tous les dossiers) : tous les trimestres



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

# Vos questions ….



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

# Contacts

## Environnement

**Daniel IZOARD** 04 50 78 12 43 / 06 14 44 08 34 / dgs@ccpmb.fr
**Jérémy PAYEN** 04 57 27 20 68 / 07 78 45 51 71 / j.payen@ccpmb.fr
**Garance VERDIERE** 04 50 78 12 69 / 06 28 92 89 70 / g.verdiere@ccpmb.fr

## Habitat

**Laurie CERIOLI** 04 50 90 49 50 / 07 78 45 95 31 / l.cerioli@ccpmb.fr
**Lilly MARTIN** 04 50 90 49 55 / 06 46 75 20 84 / l.martin@ccpmb.fr
**Martine BAZIN** 04 50 78 12 39 / 06 75 59 09 68 / m.bazin@ccpmb.fr

## Social

**Aurore LEROY** 04 57 27 20 64 / 07 52 67 21 33 / a.leroy@ccpmb.fr
**Martine BAZIN** 04 50 78 12 39 / 06 75 59 09 68 / m.bazin@ccpmb.fr

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Merci de votre attention

Jeudi 22 octobre 2020 - 18h00 – Maire de Passy